

Décentralisation franco-allemande

La mise en place du futur traité constitutionnel européen a permis aux élus montbéliardais de parler auto-gérance à l'allemande et décentralisation à la française à l'occasion d'un week-end d'échanges à Karlsruhe et Ludwigsburg.

SOUS COUVERT du congrès de jumelage marquant à Karlsruhe les 50 ans d'auto-gérance communale au Bade-Wurtemberg, élus et fonctionnaires montbéliardais et ludwigsbourgeois se sont retrouvés les 22 et 23 novembre de l'autre côté du Rhin pour comparer leurs organisations territoriales. Première étape vendredi, pour la délégation d'élus et de fonctionnaires emmenée par Maryse Beaupied, adjointe au maire chargée des relations internationales, le congrès anniversaire de Karlsruhe (notre encadré sur la résolution adoptée par l'assemblée internationale dans le cadre de la mise en place d'un traité constitutionnel européen).

L'organisation fédérale

Samedi, c'est à Ludwigsburg, aux côtés du maire de la ville jumelle, le Dr Christoph Eichert, et de son équipe que les Montbéliardais ont débattu. Louis Souvet, le maire de Montbéliard, avait rejoint le groupe d'études avec Alain Guichard, directeur général des services de la ville.

Comme à chaque fois, ces échanges sont riches de par le seul fait qu'ils permettent de mieux approcher une réalité autre des deux côtés du Rhin. L'organisation territoriale allemande est celle d'un état fédéraliste constitué de 16 länders dont celui de Bade-Wurtemberg qui compte un peu plus de 10 millions d'habitants. Ce dernier comprend quatre départements (Regierung) dont celui de Stuttgart, 35 « arrondissements » (Kreisler) dont celui de Ludwigsburg (400 000 habitants) et 1111 communes (dont la ville jumelle qui compte 80 000 âmes). Quatre échelons administratifs contre pas moins de huit en France. Mais, comme l'a rappelé aux Montbéliardais le Dr Kötz, de l'Ecole supérieure d'administration de Ludwigsburg, le principe d'autonomie administrative, inscrit dans l'article 28 de la Constitution allemande, complexifie sensiblement les choses.

Financer la compétence universelle

Ainsi en 1970, le land de Bade-Wurtemberg a mené une petite révolution administrative en passant de 3004 communes sur son territoire à 1111 ! En effet, l'autonomie dans ses tâches et missions, reconnue à la commune par



l'article 79 de la constitution du land, lui donne compétence universelle sur tout ce qui touche au quotidien de ses administrés. Et, grosse différence par rapport à la France, cela va de la production et distribution d'électricité, de l'eau, des finances (pour les recettes et les impôts). Bien que dans ce dernier cas, la différence de poids des communes a introduit un fonds commun de péréquation financière qui, par affectations fiscales, équilibre les choses.

Lieu de réalité politique

Dans une moindre mesure, on connaît le même système en France, de même que pour la planification de l'espace communal, au travers des POS et schéma directeur. La gestion des personnels.

Si les conseils municipaux sont élus pour cinq ans, par contre, le maire est élu pour huit ! « Le maire est en fait un professionnel de la gestion, un fonctionnaire, explique Christoph Eichert. Il y a aussi, au niveau de nos communes, moins de clivage politique qu'en France. » Moins de clivage, mais plus de démocratie directe, aussi, avec la possibilité, pour les administrés allemands, de lancer, par collecte de signatures, des référendums communaux. « Ils ont toujours été en Bade-Wurtemberg, poursuit le maire de Ludwigsburg, d'importants instruments

de gestion et de politique locale. » Mais comme il y a toujours un *mais* dans ce type de chose, l'autonomie importante des communes allemandes est aussi limitée par les financements de leurs projets. Ainsi, certaines communes ont formé ensemble des regroupements pour mieux prendre en main l'eau, les ordures. A l'exemple de nos anciens SI-VOM et SIVU, de nos communautés de communes et d'agglomérations. (Les transports, l'eau et l'assainissement pour la CPAM du pays de Montbéliard). Pour Wolfgang Neumann, chercheur à l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg, si la commune reste effectivement « le lieu de la réalité politique » elle reste tant en Allemagne qu'en France confrontée au défi du financement de ses politiques. « Entre une structure fédéraliste à l'allemande et une structure poly-centralisée à la française, estime le chercheur, une première comparaison simpliste ne refléterait pas les réalités et les évolutions de développement. »

La décentralisation, acte II

C'est aussi dans cet esprit de développement et de modernisation d'un système centralisé datant de Napoléon, que Louis Souvet a présenté aux élus allemands le projet de loi de décentralisation Raffarin.

Et de mettre en avant la nécessaire « cohérence nationale », en France, entre l'axe Etat-régions et, d'autre part, la proximité locale à travers le couple, département-commune. Louis Souvet a aussi exposé le nouvel alinéa qui devrait être placé au début de l'article 37 de notre constitution de 1958, stipulant que « la loi et le règlement pourraient ainsi comporter des dispositions à caractère expérimental ». Et de mettre en place, à la française cette fois, le corollaire logique du principe d'expérimentation reconnu dans le principe de subsidiarité. « Les collectivités territoriales auront ainsi vocation à exercer l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mis en œuvre à l'échelle de leur ressort. »

Même si le sénateur-maire de Montbéliard a regretté, devant ses amis allemands, que ce nouveau processus de décentralisation « acte II » ne prenne pas en compte les structures intercommunales (communautés de communes ou d'agglomération comme la CAPM) dans lesquelles pas moins de 75 % des Français vivent désormais.

Revitaliser par le bas une République congestionnée par le haut, voilà en France l'enjeu qui sera au centre, le 12 décembre prochain, des 22 forums seront organisés en région autour du projet de loi sur la décentralisation entre parlementaires et citoyens. ●

ALAIN ROY

Clin d'œil au rapprochement entre les deux villes, Louis Souvet offre à Christoph Eichert le beaujolais nouveau dans la salle du conseil municipal de Ludwigsburg.



Les interlocuteurs allemands ont souligné les moindres clivages politiques de leurs collectivités.

Le traité de l'Élysée commémoré à Montbéliard

La ville de Montbéliard va commémorer officiellement, le 19 janvier prochain, les 40 ans du traité de l'Élysée marquant la réconciliation des peuples allemands et français. Conférence, visite ministérielle attendue et échanges avec Ludwigsburg seront au programme.

Un exemple unique de réconciliation

Le général de Gaulle, président de la République française, et le Dr Konrad Adenauer, chancelier de la République fédérale d'Allemagne, à l'issue de la conférence qui s'est tenue à Paris les 21 et 22 janvier 1963, convaincus « que la réconciliation du peuple allemand et du peuple français met fin à une rivalité séculaire », ont provoqué, par la signature de ce traité, un événement historique qui trans-

forma profondément les relations entre les deux peuples. Le traité dit « de l'Élysée » fut ainsi rédigé : « Conscients de la solidarité qui unit les deux peuples tant du point de vue de leur sécurité que du point de vue de leur développement économique et culturel, constatant en particulier que la jeunesse a pris conscience de cette solidarité et se trouve appelée à jouer un rôle déterminant dans la consolidation de l'amitié franco-allemande et reconnaissant qu'un renforcement de la coopération entre les deux pays constitue une étape indispensable sur la voie de l'Europe unie, qui est le but des deux peuples, les deux chefs de gouvernements donnent leur accord à l'organisation et aux principes de la coopération entre les deux états. »

L'événement historique, rappelé

lors du congrès européen de Karlsruhe vendredi dernier, est on le sait depuis au centre de cette « réconciliation franco allemande » scellée depuis plus de 50 ans désormais par le premier jumelage entre deux villes de part et d'autre du Rhin, à savoir Montbéliard et Ludwigsburg. Les deux cités ont aussi reçu pour leur exemple donné le premier prix De Gaulle Adenauer de l'histoire.

C'est précisément cet esprit qui sera célébré le 19 janvier à Montbéliard par Louis Souvet et le Dr Eichert, le maire de Ludwigsburg. La veille, le 18 janvier, une délégation de la ville jumelle participera également à une journée d'échange autour de la décentralisation et de l'organisation territoriale. ●